

❖ La plaine du Fier

▪ Préambule



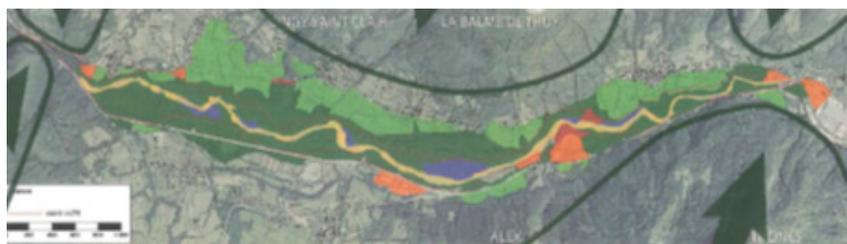
La plaine du Fier est constituée de cet espace qui s'étale du pont de Morette au pont de Dingy.

C'est une « tranche » du cordon qu'est le Fier, cette rivière dont les attraits mais également les soubresauts sont connus de tous. Son cours, et la configuration de son lit sont en constant mouvement, et l'exploitation de son gravier tout au long de son lit dans les années passées, ainsi que certains travaux de protection en amont, ont contribué à accélérer son évolution dans le temps

L'érosion importante des berges a provoqué l'intervention du Conseil Départemental pour, dans un premier temps sécuriser certains points le long de la route départementale D909, points au niveau desquels il devenait urgent de mettre en place des protections. Celui-ci s'est alors porté acquéreur des rives du Fier avec pour objectif d'étudier et mettre en place les actions nécessaires pour contrôler au mieux les effets des divagations de l'eau. Le Conseil Départemental a engagé alors une étude approfondie pour mieux anticiper l'évolution de la rivière sur les plans hydraulique (son évolution physique) et hydrologique (le rapport à l'environnement), puis ensuite, sous l'effet du développement de la fréquentation humaine, un travail d'identification et de concertation autour des usages pratiqués dans son périmètre.

Les résultats de cette étude, menée avec l'ensemble des acteurs concernés (communes, associations de protection de la nature, usagers, partenaires économiques,...) seront consignés dans un Plan de Gestion document de référence qui sera effectif courant 2016, et devra permettre de gérer au mieux des intérêts de tous, ce territoire devenu Espace Naturel Sensible

▪ Sur le plan du Fier



Les travaux, alimentés par des études réalisées par des bureaux d'études spécialisés, ont été menés avec comme objectif de favoriser le retour au bon équilibre de la rivière, et de ses fonctionnalités vis-à-vis de la préservation du milieu naturel (zones humides, bio diversité, nappe phréatique...).

Cela a consisté à imaginer l'évolution potentielle du lit du Fier, en fonction d'hypothèses de crues de référence décennales, centennales voire millénales (!), et de la conséquence sur la consommation des berges et l'évolution des rives. Le fruit de ces études étant la définition d'une zone cartographiée admise par tous dans laquelle la rivière pourrait divaguer « librement ».

Ce point a fait l'objet de nombreuses discussions depuis plusieurs années, compte tenu des contraintes locales spécifiques notamment mis en avant par les communes, qu'ils soient communaux ou particuliers. Des enjeux à protéger ont donc été mis en avant et validés, pour permettre d'établir le meilleur compromis entre des exigences environnementales admises par tous, et l'impérieuse nécessité de préservation d'enjeux plus locaux (zones artisanales, station d'épuration, routes, espaces à enjeu pour la collectivité...).

Pour La Balme, les enjeux identifiés, mis sous surveillance et protégés dès que nécessaire :

- Etablissement Barrachin à Morette
- Zone des Iles (conjointe à la protection en amont de la nappe phréatique)
- Station d'épuration

▪ Sur le plan des usages



Le site de la Plaine du Fier est un espace de loisirs de proximité pour toutes les communes riveraines.

Depuis de nombreuses années le site est également fréquenté par des habitants de l'agglomération annécienne pour venir se baigner, faire du VTT, pique-niquer en famille et profiter du lieu.

C'est bien entendu aussi un lieu très prisé par nature par les pêcheurs, les chasseurs. Or, cette plaine est également un Espace Naturel Sensible, véritable corridor biologique abritant une grande diversité faunistique et floristique.

Le maintien d'une cohabitation raisonnée et intelligente entre les activités de l'homme et la vie de cet espace protégé a conduit le conseil général à compléter l'étude hydrologique par une étude sur les usages avec l'ensemble des parties concernées (communes, état, associations...). L'objectif étant de définir quelles règles fixer et les inscrire dans le plan de gestion cité plus haut, permettant à la fois de garantir au mieux la protection de cet environnement exceptionnel, et de pérenniser les activités humaines, qu'elles soient touristiques, ludiques, éducatives, et bien sûr économiques. Les points d'accès au Fier sont nombreux et répartis le long de ses deux rives. Ce n'est pas sans poser d'importants problèmes de sécurité routière dès l'arrivée des beaux jours, liés au stationnement non organisé des voitures, principalement le long de la RD 909 dans la plaine d'Alex. Quant aux usages eux-mêmes, hormis les activités artisanales des zones d'activité, ils sont en effet multiples, concentrés généralement dans la période estivale, générant pour certains d'entre eux débats quant à leur compatibilité avec une fréquentation familiale souhaitée (naturisme sauvage, lieu de rendez-vous pour des rencontres...)

Un comité de pilotage composé de représentants des divers acteurs concernés, a été mis en place pour statuer sur les résultats et les propositions qui s'en sont suivis

Suite aux nombreux échanges et réunions menés et animés conjointement par la Conseil Départemental (DAEDR : Département Aménagement Environnement et Développement Rural) et les bureaux d'étude, 4 objectifs principaux ont été retenus :

Permettre l'accès à la Plaine du Fier :

c'est-à-dire donner au moins un accès modes doux au cours d'eau par commune, identifier et calibrer les accès et parkings, créer des franchissements adaptés aux modes doux pour la rivière et la route départementale (passerelles...)

Valoriser le cours d'eau à travers des aménagements ludiques et pédagogiques

établir des boucles permettant la continuité des chemins pour les modes doux (piétons, VTT, Cheval...) baliser les sentiers, aménager des parcours d'informations pédagogiques...

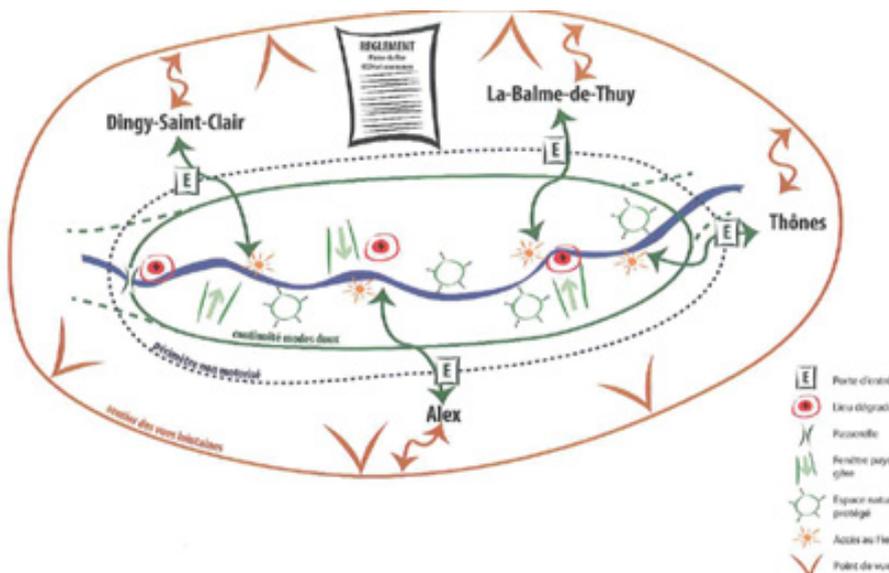
Protéger les espaces naturels du site :

limiter l'accès aux zones sensibles identifiées, amélioration des zones paysagères dégradées.

Mettre en place une gestion et une réglementation :

Décider des usages autorisés et interdits, définir des zones dédiées éventuelles, mettre en place les moyens pour faire respecter les règles (sensibilisation, police de la nature)

Ces objectifs ont été déclinés dans un plan d'action, avec comme axes principaux la création d'un cheminement pour les modes doux à travers le site, et une porte d'entrée identifiée par commune. Le scénario envisagé est traduit dans les schémas ci-dessous et sera mis en œuvre en 3 phases pour étaler la charge financière bien sûr, mais pour permettre également de valider les orientations, en observant ce qui se passe à partir de la réalisation de la première phase.



Phasage et financement :

Les phases du projet sont schématisées ci-dessous.

La première consiste notamment à réaliser une passerelle « piétons » à Morette sur les traces de l'ancien pont, le prochain élargissement pour mise aux normes du CD 909 sur le pont routier actuel rendant son accès futur impossible pour les piétons. Au cours de cette phase, 4 portes d'entrée seront également aménagées, ainsi que les liaisons piétonnes, parcours de promenade de la boucle d'Alex et liaison Alex passe à poissons de La Balme.

Le budget

Le budget de la première phase s'élève à 630 k€. Il devrait être pris en charge en partie par la CCVT, dans le cadre des financements Projet Espaces Valléen (voir article p22) pour les portes d'entrées, et par le département pour le reste (passerelles notamment)

**Accédez à l'étude complète, en consultant le dossier Plaine du Fier sur www.labalmedethuy*

